



pesticides · changements climatiques · biodiversité · pesticides · cha
qualité de l'eau · biodiversité
cohabitation harmonieuse · qualité de l'eau · biodiversité
pesticides · changements climatiques · biodiversité · pesticides · cha
cohabitation harmonieuse · qualité de l'eau · biodiversité
pesticides · changements climatiques · biodiversité · pesticides · cha
cohabitation harmonieuse · qualité de l'eau · biodiversité



2007-2010

Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse



Québec 

2007-2010

PLAN D'ACTION CONCERTÉ

**sur l'agroenvironnement
et la cohabitation harmonieuse**

MAPAQ – MDDEP – UPA

Décembre 2006

Photographie
Éric Lajoie
Carl Bérubé
Richard Laroche
Étienne Boucher

PRÉAMBULE

Les demandes sociétales actuelles interpellent la production agricole dans plusieurs de ses réalités, notamment la protection de l'environnement et la cohabitation harmonieuse de l'agriculture avec les autres activités qui prennent place dans l'espace rural.

Au cours des deux dernières décennies, plusieurs actions ont été mises de l'avant par les pouvoirs publics de même que par les productrices et les producteurs agricoles pour assurer une meilleure protection de l'environnement et une cohabitation harmonieuse. L'État québécois est intervenu, notamment par la mise en place d'une réglementation de plus en plus sévère visant l'assainissement agricole. Toutefois, l'usage de la réglementation comporte certaines limites en ce qui a trait à l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales. Il importe donc de recourir à des mesures complémentaires afin d'optimiser les gains environnementaux en milieu agricole.

Dans le but d'améliorer sans cesse les performances agroenvironnementales, de nombreuses réalisations visant la mise en conformité des entreprises agricoles et l'adoption de bonnes pratiques ont pu être soutenues grâce à l'appui financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Prime-Vert et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) par l'entremise du volet Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture. Aussi, en ce qui concerne notamment la qualité de l'eau, la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec retient la gestion intégrée de l'eau par bassin versant comme l'approche à privilégier pour favoriser la mise en œuvre de solutions plus efficaces et concertées. L'introduction récente de l'écoconditionnalité permet également d'assurer que les actions gouvernementales en matière d'économie et d'environnement sont cohérentes, que les fonds publics sont bien gérés et qu'un suivi rigoureux est effectué relativement au respect des dispositions de la réglementation environnementale.

De leur côté, les productrices et les producteurs agricoles, par l'entremise de leur organisation, l'Union des producteurs agricoles (UPA), ont élaboré et mis en œuvre une stratégie agroenvironnementale. Outre la réalisation d'un Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, cette stratégie a donné lieu au développement d'un réseau de services conseils en agroenvironnement et au recrutement d'agents et de répondants dans chacune des régions agricoles pour réaliser et animer des activités et des projets en agroenvironnement. Les productrices et les producteurs ont également joué un rôle de premier ordre dans la réalisation du Plan d'action « Un environnement à valoriser » entre 1998 et

2005. Plusieurs points positifs ressortent de ces actions. Elles ont en outre permis de progresser dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales, comme en font foi les résultats du rapport du Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec.

Malgré les progrès réalisés, il reste encore du travail à accomplir, en particulier en matière de réduction de la pollution diffuse. À la lumière du Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, les intervenants du secteur agricole ont convenu des principaux enjeux pour les prochaines années, soit la qualité de l'eau, la réduction et la rationalisation de l'usage des pesticides, la biodiversité, les changements climatiques et l'efficacité énergétique de même que la cohabitation harmonieuse et la valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs.

Soucieux de favoriser le développement d'une agriculture durable, le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'UPA consentent à se donner une vision commune des enjeux prioritaires et à coordonner leurs efforts afin d'optimiser les gains environnementaux. C'est dans cet esprit que le Plan d'action concerté a été élaboré. Ce plan repose prioritairement sur la réalisation d'actions terrain à l'échelle de petits bassins versants où les agricultrices et les agriculteurs sont au cœur de l'action avec les intervenants du milieu. Il propose des objectifs clairs et mesurables qui concernent notamment la qualité de l'eau et la biodiversité. Ces actions complètent celles déjà en cours et qui visent entre autres choses la mise en conformité des entreprises agricoles et leur accompagnement afin de réduire les risques environnementaux sur le territoire.

À l'instar des autres secteurs d'activités agissant dans une économie globalisée, celui de l'agriculture est confronté à un exercice complexe de recherche d'équilibre entre des objectifs de développement économique, environnemental et social. Cet exercice exige, de la part des entreprises agricoles, une grande capacité d'adaptation pour assurer leur développement et leur survie dans un environnement en constante mouvance. Ainsi, les entreprises agricoles subissent la pression des facteurs externes tels que la compétition internationale, la politique économique et les attentes de la population. Cette dernière recherche le plus bas prix possible tout en ayant des exigences élevées en matière de protection de l'environnement et de cohabitation.

La poursuite de nos actions en agroenvironnement doit donc s'inscrire dans une perspective de responsabilisation des intervenants. Elle doit aussi tenir compte des coûts associés aux attentes sociétales en matière de protection de l'environnement ainsi que des progrès accomplis en agroenvironnement. Cette démarche doit se faire dans le cadre d'une réglementation stable, orientée vers des gains environnementaux et tenant compte de la viabilité des entreprises. Elle doit également être soutenue par un engagement financier des gouvernements.

**Objectif général du Plan d'action concerté sur
l'agroenvironnement et
la cohabitation harmonieuse 2007-2010**

*« S'engager dans une nouvelle démarche de partenariat
par la réalisation d'actions concrètes
qui conduiront à des améliorations mesurables
en matière d'agroenvironnement et de cohabitation
harmonieuse. »*

Dans cet esprit, le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA s'engagent à mettre en œuvre un Plan d'action concerté en agroenvironnement dans lequel sont déterminés des objectifs, des actions concrètes et des cibles, un mode de suivi terrain (*monitoring*) ainsi qu'une stratégie de financement et de communication. De plus, d'autres partenaires seront identifiés afin d'assurer la réalisation des actions.

DES FAÇONS DE FAIRE QUI NOUS GUIDENT DANS L'ACTION

L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse reposeront notamment sur les façons de faire suivantes :

▪ **Moduler nos actions en fonction des priorités territoriales**

Il existe des nuances entre les enjeux agroenvironnementaux selon la région ou le bassin versant. Nous avons tout à gagner à moduler les actions visant l'amélioration des conditions environnementales et le développement durable en fonction des particularités biophysiques et socio-économiques des milieux dans lesquels elles seront réalisées.

Le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA conviennent de se concerter pour réaliser des actions terrain en privilégiant des interventions en bassin versant de petite échelle, où les agricultrices et les agriculteurs seront au cœur de l'action. Ces trois organisations adhèrent à une vision commune des enjeux et ont la volonté d'établir une cohésion dans la détermination des priorités d'action.

Dans cet esprit, les interventions seront réalisées en fonction :

- de zones prioritaires;
- d'objectifs clairs et mesurables;
- d'une responsabilisation de tous les acteurs;
- d'une prise en compte des facteurs externes au développement des entreprises (facteurs économiques et sociaux).

Les effets sur l'environnement des activités autres qu'agricoles doivent aussi être considérés dans la modulation des priorités territoriales.

▪ **Renouveler et développer nos partenariats**

Une agriculture durable nécessite l'adoption d'approches intégrées tenant compte des intérêts économiques, environnementaux et sociaux. Nous devons donc développer notre réseau de collaboration à tous les niveaux, plus particulièrement à l'échelle locale ou régionale. Ce réseau devra inclure, par exemple, les secteurs de la santé et de la recherche, le secteur privé, les intervenants du milieu municipal de même que les groupes environnementaux. Des partenariats novateurs doivent aussi être créés.

Pour encourager l'adoption de pratiques agricoles durables, il importe également de poursuivre nos partenariats avec des organisations qui partagent une vision commune et une volonté de se concerter. Mentionnons par exemple La Financière agricole du Québec (FADQ) et l'Institut de

recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) qui influencent le milieu de manière importante.

- **Explorer de nouvelles façons d'intervenir**

En raison des enjeux soulevés par la problématique environnementale et le développement durable, des spécialistes de nombreux pays se sont mobilisés pour trouver de nouvelles mesures incitatives susceptibles d'assurer un développement harmonieux de l'agriculture. Cela implique une responsabilisation de tous les acteurs concernés et une prise en compte des facteurs externes au développement des entreprises.

Un nouveau contexte et de nouveaux défis appellent de nouvelles solutions. C'est pourquoi il apparaît pertinent d'explorer et de documenter les nouvelles mesures incitatives pour l'amélioration de la qualité de l'environnement telles que l'écofiscalité et la rétribution des biens et services environnementaux.

QUALITÉ DE L'EAU

Poursuivre nos efforts, de la parcelle au bassin versant

La protection de l'eau demeure sans contredit le défi le plus important à relever en agroenvironnement. Au cours des dernières années, les exploitations agricoles ont adopté plusieurs bonnes pratiques qui ont contribué à améliorer la qualité de l'eau. Pensons notamment à l'entreposage des déjections animales dans des ouvrages de stockage, au meilleur contrôle des doses de phosphore au moment des épandages et au travail réduit du sol.

Les efforts du secteur agricole devront toutefois être poursuivis afin de limiter la pollution diffuse. Nous devons nous pencher plus particulièrement sur les questions de l'érosion des sols agricoles et sur le transport des sédiments vers les cours d'eau. Parmi les facteurs qui méritent notre attention, mentionnons l'érosion des berges qui serait responsable d'une partie des pertes de sol dans les cours d'eau pour certains bassins versants. La stratégie d'action à mettre en place devra s'articuler autour des quatre éléments suivants :

- ⇒ Au moyen de pratiques culturales, conserver et améliorer la qualité du sol en ce qui concerne la permanence du couvert végétal, la rugosité de surface des champs, la présence de résidus de culture de même qu'une bonne infiltration de l'eau dans la couche arable;
- ⇒ Rendre l'utilisation des matières fertilisantes et des pesticides plus efficace pour éviter qu'ils ne soient perdus dans l'environnement;
- ⇒ Améliorer l'efficacité de la ferme en matière de conservation des sols et de contrôle du ruissellement;
- ⇒ Planter plus d'aménagements hydro-agricoles (bandes riveraines filtrantes, avaloirs, etc.) sur chacune des fermes.

Par ailleurs, pour parvenir à une gestion intégrée de la qualité de l'eau, les interventions agroenvironnementales doivent être pensées et réalisées à l'échelle des bassins et sous-bassins versants. Ce mode de gestion se caractérise d'abord par une approche territoriale. De plus, il vise une prise en compte globale de l'eau, des écosystèmes et des usages qu'en fait l'ensemble des acteurs. Cette approche favorise la collaboration et le partenariat de même que la responsabilisation et la participation des acteurs locaux et régionaux. Plusieurs projets visant la protection et la réhabilitation des cours d'eau ont été réalisés au Québec, et leurs résultats se sont avérés concluants.

Afin de poursuivre les efforts pour améliorer la qualité de l'eau, des mesures doivent être envisagées dans le but de soutenir les productrices et les

producteurs agricoles dans la réalisation d'actions concrètes, tant à l'échelle de la ferme qu'à l'échelle du bassin versant. Les projets collectifs à mettre en place pourront s'appuyer sur la géomatique. Cette discipline fournit des outils d'aide à la décision d'une grande efficacité pour identifier des solutions adaptées en fonction des particularités du territoire et de chacune des entreprises agricoles.

Objectifs :

- Réduire les sources de contamination des eaux de surface et souterraines.
- Élaborer, dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, une approche d'intervention adaptée au contexte agricole.

RÉDUCTION ET RATIONALISATION DE L'USAGE DES PESTICIDES

Les pesticides... mieux et moins

Le suivi environnemental des pesticides au Québec a permis de mettre en évidence la présence, dans les eaux de surface et souterraines¹, de pesticides utilisés en agriculture. Les quantités trouvées dépassent parfois les limites acceptables pour la protection de la vie aquatique et celles relatives à l'irrigation, sans toutefois excéder les seuils de qualité de l'eau potable. De plus, il est fréquent que de multiples pesticides soient présents simultanément dans des échantillons d'eau. Les herbicides constituent le principal groupe chimique, car ils représentent 59 % des matières actives utilisées en agriculture.

Rappelons que la Stratégie phytosanitaire, mise en place en 1992 par le MAPAQ et ses partenaires, encourage l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures (la lutte intégrée). Le but de ce type de gestion est non seulement d'assurer des moyens de lutte et de contrôle, mais aussi de rationaliser, de réduire et de remplacer l'emploi des pesticides en agriculture. À cet effet, les résultats du Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec indiquent que 33 % des entreprises agricoles sont engagées dans une démarche de lutte intégrée, dont 29 % sont des entreprises spécialisées en grandes cultures.

Par ailleurs, les productrices et les producteurs, notamment les membres des clubs conseils en agroenvironnement, ont réalisé plusieurs actions en lien avec la lutte intégrée et la rationalisation de l'usage des pesticides, dont les herbicides. Le *Bilan des ventes de pesticides au Québec pour l'année 2002* indique que la vente de matières actives de pesticides dans le secteur agricole a diminué de 12,5 % entre 1992 et 2002. La quantité de matière active vendue par hectare de superficie cultivée (excluant les fourrages) est en constante régression depuis 1995. Cette proportion est passée de 3,89 kg/ha en 1992 à 2,50 kg/ha en 2002, soit une réduction de 36 %. La tendance indique toutefois que l'objectif de réduire de 50 % les quantités de pesticides utilisées par rapport au niveau de 1992 (un objectif formulé initialement dans la Stratégie phytosanitaire et repris par les partenaires du Plan d'action *Un environnement à valoriser*) n'a pas été atteint.

¹ Le suivi 2005 effectué par le MDDEP a permis de détecter la présence de pesticides dans 27 % de tous les puits analysés qui étaient situés en zone de culture maraîchère. En zone de culture de maïs, le pourcentage atteignait 35 %. Source : MDDEP, document non publié.

Depuis quelques années, on observe l'apparition de nouveaux ravageurs des cultures (insectes, maladies, etc.), un phénomène qui pourrait être relié au réchauffement associé aux changements climatiques. Des moyens de contrôle de ces nouveaux ennemis des cultures devront être mis au point.

Le Code de gestion des pesticides, en vigueur depuis avril 2003, vise à s'assurer que les productrices et les producteurs agricoles utilisent les pesticides avec prudence. Cette réglementation a des incidences sur l'entreposage, la préparation et l'application des pesticides en milieu agricole, notamment sur les distances à respecter en fonction des types d'application et des milieux sensibles.

Les résultats du Suivi 2003 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec sur l'utilisation sécuritaire des pesticides à la ferme indiquent la nécessité d'informer les productrices et les producteurs à propos des principes de base de la gestion sécuritaire des pesticides. Les exploitantes et exploitants agricoles doivent bien connaître ces principes, notamment la tenue d'un registre d'application et le réglage des pulvérisateurs, afin de limiter les risques pour l'environnement et la santé.

Enfin, soulignons que le MAPAQ et le MDDEP ont convenu, en octobre 2005, de mettre en œuvre le plan d'action « Initiative conjointe MAPAQ-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole », ayant comme objectif de protéger la ressource eau en réduisant la pression sur l'environnement et les risques résultant de l'usage des pesticides en milieu agricole. Cette initiative commune porte sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux, sur les pesticides préoccupants et les situations à risque pour l'environnement, sur les modes de production alternatifs et les nouvelles technologies ainsi que sur l'amélioration des connaissances et du suivi.

Objectif :

Concevoir de nouveaux moyens de lutte intégrée afin de réduire l'utilisation des pesticides et d'en limiter les risques pour l'environnement et la santé.

BIODIVERSITÉ

Une zone rurale riche de son agriculture et de sa biodiversité

Des liens vitaux existent entre la biodiversité et l'agriculture. La « diversité biologique » ou « biodiversité » désigne la variabilité du monde vivant, incluant les espèces, leur matériel génétique et leurs milieux de vie. Elle revêt une importance cruciale pour l'humanité, mais aussi pour l'activité agricole. En agriculture, on reconnaît le rôle essentiel des organismes vivants, en particulier dans le maintien de la fertilité des sols, la pollinisation des plantes et la lutte naturelle contre les ravageurs. On connaît également l'importance des milieux naturels, comme les terres humides, pour maîtriser les crues et créer des réserves d'eau, et celle des boisés comme habitat faunique et composante du paysage.

De son côté, l'agriculture influence considérablement la biodiversité en raison de sa prévalence sur le territoire. La spécialisation, l'intensification et la concentration de l'agriculture ont contribué à réduire l'importance, dans plusieurs régions, des systèmes agricoles diversifiés, basés sur le mélange de boisés, de pâturages, de prairies et de cultures annuelles. Les décisions des productrices et des producteurs agricoles en matière de gestion des terres et des sols peuvent parfois nuire à la biodiversité des sols et aux habitats fauniques (à la suite d'interventions comme le drainage des terres humides, l'élimination ou la fragmentation de la couverture forestière). Certaines fonctions écologiques du territoire ont aussi été modifiées de manière importante à cause de l'effet conjugué du développement industriel et urbain.

Cependant, il importe de souligner que l'agriculture et la forêt en zone agricole jouent un rôle dans la conservation des paysages ruraux et des milieux naturels. Par ailleurs, plusieurs productrices et producteurs assument une véritable responsabilité d'intendance² des terres. C'est souvent à eux et aux efforts de protection du territoire agricole que nous devons la conservation des milieux naturels comme les grands boisés, les cours d'eau et les terres humides. Autrement, ces écosystèmes seraient appelés à disparaître au profit du développement industriel et de l'étalement urbain. Également, les productrices et producteurs accueillent souvent la faune sur leurs terres malgré la déprédation qui peut en résulter. Pour ces raisons, la cohabitation agriculture-faune et l'intendance à l'échelle de la ferme doivent être encouragées pour que les productrices et producteurs continuent à jouer un rôle clé dans les stratégies de conservation de la biodiversité.

² Selon le Service canadien de la faune, « l'intendance a trait à la vaste gamme d'actions bénévoles que prennent les Canadiennes et les Canadiens pour prendre soin de l'environnement. Les activités vont de la surveillance et de la conservation d'espèces sauvages et de leurs habitats à la protection et à l'amélioration de la qualité du sol, de l'eau, de l'air et d'autres ressources naturelles ».

Dans ce but, signalons la mise en place du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la Fondation de la faune du Québec et de l'UPA, lancé au printemps 2005. Ce programme vise à concevoir des modèles d'aménagement agriculture-faune durables à l'échelle du bassin versant. Il permet l'implantation d'aménagements hydro-agricoles (ex. bandes riveraines), de corridors boisés, etc.

Par ailleurs, la valorisation des boisés de ferme en milieu agricole pourrait avoir des retombées positives non seulement sur la biodiversité, mais aussi sur l'économie. En effet, ces boisés pourraient devenir une source de revenus complémentaires. Plusieurs essences forestières de très grande valeur, notamment dans le bois d'œuvre, ont un potentiel de croissance très intéressant en milieu agricole.

Objectif :

Mettre en valeur les fonctions écologiques du territoire agricole en conservant des paysages diversifiés, des milieux naturels forestiers et humides ainsi que des habitats fauniques en quantité suffisante pour assurer leur pérennité.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une agriculture qui participe à l'effort global de réduction des GES

On évalue que les émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES) ont atteint 740 Mt en 2003 et qu'elles ont augmenté constamment au cours des dernières années. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à diminuer ses émissions à 560 Mt en moyenne pour 2008-2012. Considérant les tendances actuelles, il est à prévoir que, pour y parvenir, nous aurons à diminuer d'environ 30 % nos émissions à l'échelle du pays.

La production agricole engendre environ 10 % des émissions de GES au Canada. Elles proviennent essentiellement des processus biologiques associés à la digestion chez les ruminants (méthane), du stockage des fumiers (méthane et N₂O), ainsi que des applications d'engrais azotés et de déjections animales dans les champs (N₂O). Au Québec, ces sources d'émissions ont peu changé depuis 1990 et représentent actuellement environ 9 % des GES produits dans la province.

En contrepartie, les bonnes pratiques agricoles telles que les pratiques de conservation des sols favorisant la séquestration du carbone et la gestion optimale des matières azotées contribuent à réduire les émissions de GES. À cet égard, les stratégies agroenvironnementales déjà en place viennent rejoindre les préoccupations relatives à la réduction des GES. De même, l'amélioration du rendement de certaines productions animales entraîne une réduction de l'émission des GES associés aux processus biologiques. Citons en exemple l'industrie laitière québécoise qui produit la même quantité de lait avec un cheptel en constante diminution.

De façon générale, la production agricole consomme beaucoup d'énergie (directe et indirecte, par exemple la fabrication d'engrais et de pesticides). Comme pour tous les secteurs de notre économie, le défi de réduire l'utilisation de l'énergie fossile est primordial dans la lutte aux changements climatiques. Nous devons donc travailler à utiliser plus efficacement l'énergie et les intrants. L'agriculture pourra également contribuer à réduire les émissions de GES associées à l'utilisation de l'azote.

L'agriculture pourrait aussi jouer un rôle dans la mise en valeur des énergies renouvelables, notamment à partir de la biomasse. L'exploitation de ces énergies nécessitera l'implantation de nouvelles technologies et contribuera à créer des

emplois en région rurale. Il s'agit de valoriser le potentiel énergétique des fumiers et autres biomasses, entre autres par la digestion anaérobie. L'introduction éventuelle de biomasses cellulosiques comme intrants dans la fabrication de bioéthanol pourrait même favoriser la diversification des cultures, voire la mise au point de nouvelles cultures, et améliorer la qualité des sols.

Entreprendre une réflexion sur les changements climatiques implique également d'en comprendre les répercussions potentielles sur l'agriculture. L'augmentation de la concentration des GES dans l'atmosphère risque de perturber le climat global. Au Québec, on s'attend à des hausses de température de quelques degrés. L'effet sur les précipitations est encore incertain, bien qu'elles semblent en légère augmentation. Certains modèles suggèrent que les phénomènes climatiques extrêmes seront plus fréquents (notamment les inondations et les sécheresses ponctuelles). Le réchauffement de la planète risque également de provoquer l'apparition de nouveaux ravageurs des cultures (insectes et maladies).

Des mesures d'adaptation seront éventuellement nécessaires pour atténuer les répercussions des changements climatiques sur les activités agricoles au Québec. Ces mesures pourraient notamment prendre la forme de stratégies visant à régler les pénuries d'eau, de même que l'introduction de nouvelles espèces et d'espèces hybrides, qui sont plus résistantes à la sécheresse et à la chaleur. Pour certaines activités agricoles exigeant une planification à long terme, les choix à faire pourront s'avérer difficiles. Par exemple, dans le cas de cultures pérennes, quelles variétés d'arbres fruitiers choisir? En matière de gestion de l'eau, quelles infrastructures mettre en place? Doit-on recourir à l'irrigation? Les changements occasionnés par les GES offriront peut-être des possibilités de développement qu'il faudra pouvoir saisir (ex. : possibilité d'implantation de nouvelles cultures).

Objectifs :

- Réduire les émissions de GES en agriculture de façon profitable pour le secteur.
- Identifier les pistes pertinentes pour le développement, en agriculture, des produits bioénergétiques.
- Préparer graduellement l'adaptation du secteur aux changements climatiques.

COHABITATION HARMONIEUSE ET VALORISATION DE L'EFFORT AGROENVIRONNEMENTAL DES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS

Une complicité à cultiver

L'agriculture joue un rôle important en termes d'occupation du territoire et participe au développement socio-économique des régions. De plus, en raison de leur contact étroit et quotidien avec les milieux naturels et le territoire, les productrices et les producteurs agricoles sont des acteurs incontournables qui contribuent à la santé des écosystèmes et favorisent leur fonctionnement optimal en zone rurale. Il importe donc de valoriser la contribution de l'agriculture au développement de la société québécoise et à la préservation de son patrimoine.

Or, la pression, réelle ou appréhendée, exercée par la production agricole sur les différents éléments de son environnement naturel et socio-économique a fait l'objet de préoccupations grandissantes dans la population. En effet, la forte concentration d'animaux dans certaines régions, ajoutée à l'épandage d'engrais de ferme, rend parfois difficile la cohabitation des fermes d'élevage et de la population. L'étalement urbain et la petite superficie de la surface agricole utile québécoise (moins de 2 % du territoire) accentuent cette situation et multiplient les occasions de frictions entre les agricultrices, les agriculteurs et leurs concitoyens.

Rappelons toutefois que les productrices et producteurs agricoles ont déployé des efforts importants au cours des dernières années en matière de gestion des odeurs afin de favoriser le bon voisinage en milieu agricole. Pensons notamment à l'entreposage dans des fosses étanches, à l'épandage par rampe, à une meilleure adéquation entre les moments d'application et les besoins des cultures ou à des ententes de bon voisinage pour gérer les périodes d'épandage de lisiers. Notons également la promotion d'autres techniques d'atténuation des odeurs telles que l'installation d'une toiture sur les ouvrages de stockage, l'amélioration des procédés de traitement des fumiers et l'aménagement de haies brise-odeurs.

Le secteur doit relever le défi d'établir un consensus avec les autres membres de la société sur la qualité de vie en zone rurale. Les différents usages doivent s'insérer harmonieusement dans le milieu afin de ne pas se faire au détriment du développement de l'agriculture ni de la qualité de vie des collectivités. Ainsi, les efforts doivent être maintenus à l'égard notamment de la gestion des odeurs et de la qualité de l'eau. Parallèlement, les échanges avec les citoyens doivent leur

permettre de mieux connaître la réalité agricole et les actions réalisées en matière d'agroenvironnement et de cohabitation harmonieuse. Des efforts particuliers de vulgarisation seront donc faits pour sensibiliser le public et le monde municipal à la réalité agricole et aux réalisations en matière d'agroenvironnement.

Objectifs :

- Mettre en valeur l'agriculture en faisant connaître, notamment au grand public et au monde municipal :
 - les réalités de l'agriculture;
 - les réalisations en agroenvironnement;
 - la contribution de l'agriculture au développement socio-économique des régions.
- Poursuivre l'implantation de pratiques agricoles favorisant la cohabitation harmonieuse.

LISTE DES ACTIONS ET DES MOYENS (2007-2010)

QUALITÉ DE L'EAU

OBJECTIF A : RÉDUIRE LES SOURCES DE CONTAMINATION DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES.

OBJECTIF B : ÉLABORER, DANS LE CADRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT, UNE APPROCHE D'INTERVENTION ADAPTÉE AU CONTEXTE AGRICOLE.

| Actions et moyens | | Résultats (cibles) visés |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <p>1. Mettre en œuvre des projets collectifs locaux dans des sous-bassins versants ciblés afin de favoriser la conservation des sols et le contrôle du transport des nutriments et des contaminants vers les cours d'eau et les eaux souterraines.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les critères qui serviront à identifier les sous-bassins versants où des projets collectifs seront implantés (exemples de critères : superficie du bassin, pourcentage du territoire du bassin consacré aux cultures annuelles, nombre d'agriculteurs, longueur des cours d'eau, présence d'animaux ayant accès aux cours d'eau, motivation et concertation des acteurs locaux). • Identifier la problématique de chacun des sous-bassins et déterminer les objectifs à atteindre relativement à la qualité de l'eau. • Déterminer et implanter les bonnes pratiques permettant d'atteindre les objectifs environnementaux (aménagement hydro-agricoles, incluant des bandes riveraines adaptées aux problématiques locales, etc.). • Créer une synergie entre les secteurs privé et public dans le financement et la réalisation de projets et mettre en œuvre des mesures incitatives financières afin de rétribuer les agricultrices et les agriculteurs pour les services environnementaux rendus. • Assurer le suivi et le monitoring des projets pour évaluer l'effet combiné des mesures d'intervention retenues et leur degré d'atteinte des objectifs relatifs à la qualité de l'eau. | <p>Mise en œuvre de 10 projets collectifs locaux.</p> |

| Actions et moyens | | Résultats (cibles) visés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2. Concevoir des outils pour améliorer la connaissance du territoire afin de déterminer les mesures appropriées à adopter. | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise au point de l'outil de gestion ODEP (Outil d'aide à la décision face aux exportations de phosphore). • Élaborer des atlas agroenvironnementaux dans les bassins versants prioritaires. | <p>Livraison de l'outil de gestion.</p> <p>Élaboration d'un atlas agroenvironnemental par sous-bassin versant retenu.</p> |
| 3. Accélérer l'implantation et le maintien de bandes riveraines minimales sur les terres ayant des cultures annuelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l'ensemble des agricultrices et agriculteurs à la mise en place de bandes riveraines minimales. • Documenter les moyens d'accélérer l'implantation de bandes riveraines minimales. | Toutes les entreprises visées déclarent l'implantation et le maintien de bandes riveraines minimales. |
| 4. Dresser le bilan des principales initiatives prises en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIBV) au cours des 20 dernières années pour protéger les cours d'eau du milieu agricole. | | Publication d'un bilan des facteurs de succès et d'échec des initiatives de gestion intégrée par bassin versant. |

RÉDUCTION ET RATIONALISATION DE L'USAGE DES PESTICIDES

OBJECTIF : CONCEVOIR DE NOUVEAUX MOYENS DE LUTTE INTÉGRÉE AFIN DE RÉDUIRE L'UTILISATION DES PESTICIDES ET D'EN LIMITER LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

| Actions et moyens | | Résultats (cibles) visés |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Accroître la proportion des entreprises qui adoptent la lutte intégrée ou qui sont en processus d'adopter cette stratégie, en ciblant plus particulièrement le secteur des grandes cultures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, dans les grandes cultures, une stratégie d'intervention en lutte intégrée qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'encadrement des conseillers des CCAE; ○ la formation des conseillers des CCAE, des productrices et des producteurs; ○ des parcelles de démonstration; ○ de l'information et des outils de communication. • Accroître le soutien à la recherche et au développement en lutte intégrée pour les productions horticoles et les petits fruits. | <p>40 % des entreprises ayant adopté la lutte intégrée ou étant en processus d'adoption de la lutte intégrée.</p> |
| <p>2. Promouvoir l'utilisation sécuritaire et rationnelle des pesticides à la ferme.</p> | <p>Produire une trousse de communication sur la gestion sécuritaire des pesticides à la ferme, qui inclut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les normes de distances des milieux sensibles à respecter; • le réglage des pulvérisateurs; • la tenue d'un registre; • l'entreposage et la manipulation sécuritaire des produits. | <p>Trousse de communication disponible.</p> <p>Tous les producteurs visés informés.</p> |

BIODIVERSITÉ

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE AGRICOLE EN CONSERVANT DES PAYSAGES DIVERSIFIÉS, DES MILIEUX NATURELS FORESTIERS ET HUMIDES AINSI QUE DES HABITATS FAUNIQUES EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR ASSURER LEUR PÉRENNITÉ

| Actions et moyens | | Résultats (cibles) visés |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Sensibiliser les conseillers ainsi que les productrices et les producteurs à la biodiversité, les informer à ce sujet et leur offrir de la formation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Présenter des conférences et concevoir un site Internet (CRAAQ), mettre en réseau les spécialistes (conseillers agricoles et biologistes) travaillant à la mise en valeur de la biodiversité. • Préparer un cours sur le sujet (Collectifs de formation agricole, universités). | <p>Réalisation de 2 initiatives/année.</p> |
| <p>2. Augmenter la plantation d'arbustes adaptés à l'établissement de corridors boisés, de petits peuplements, de haies brise-odeurs, de bandes riveraines, etc. sur les terres agricoles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la production de plants (arbres et arbustes) adaptés aux aménagements en faveur de la biodiversité. • Mettre au point et tester de nouvelles essences d'arbustes adaptées. • Développer et fournir l'expertise et les mesures incitatives nécessaires pour réaliser cette action. | <p>Augmentation de la plantation en misant sur les essences adaptées.</p> <p>Réalisation d'au moins un projet visant la mise au point de nouvelles essences.</p> <p>Ajout de l'expertise nécessaire à l'offre régionale de services conseils.</p> |

| Actions et moyens | | Résultats (cibles) visés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| 3. Mettre en valeur la biodiversité des boisés de ferme ainsi que leur potentiel commercial, touristique, agroforestier, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les productrices et les producteurs à la préservation des boisés de ferme et aux retombées économiques et environnementales de leur mise en valeur. • Dans le cadre de projets-pilotes, aménager de façon intégrée les ressources relatives aux peuplements forestiers en zone agricole (ex. : cultures du ginseng, de la fougère, des champignons et sélection ou éclaircies à des fins sylvicoles). • Assurer aux productrices et producteurs un appui technique et financier adéquat pour la mise en valeur des boisés de ferme. | Ajout de l'agroforesterie à l'offre régionale de services conseils. |

Changements climatiques et efficacité énergétique

OBJECTIF A : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES EN AGRICULTURE DE FAÇON PROFITABLE POUR LE SECTEUR.

OBJECTIF B : IDENTIFIER LES PISTES PERTINENTES POUR LE DÉVELOPPEMENT, EN AGRICULTURE, DES PRODUITS BIOÉNERGÉTIQUES.

OBJECTIF C : PRÉPARER GRADUELLEMENT L'ADAPTATION DU SECTEUR AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

| Actions et moyens | Résultats (cibles) visés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <p>Les actions et moyens seront élaborés au début de l'année 2007 afin d'être arrimés adéquatement au Plan d'action 2006-2012 : <i>Le Québec et les changements climatiques</i>. Ceux-ci, de même que le financement requis pour les mettre en œuvre, seront annoncés ultérieurement.</p> | |

Cohabitation harmonieuse et valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs

OBJECTIF A : METTRE EN VALEUR L'AGRICULTURE EN FAISANT CONNAÎTRE, NOTAMMENT AU GRAND PUBLIC ET AU MONDE MUNICIPAL, LES RÉALITÉS DE L'AGRICULTURE, LES RÉALISATIONS EN AGROENVIRONNEMENT ET LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS.

OBJECTIF B : POURSUIVRE L'ÉTABLISSEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES FAVORISANT LA COHABITATION HARMONIEUSE.

| Actions et moyens | | Résultats (cibles) visés |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Partager, avec les autorités municipales et les acteurs locaux, les réalités mutuelles concernant l'enjeu de la cohabitation harmonieuse en vue de dégager des pistes de solution consensuelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Initier, sur les plans local et régional, des échanges visant à aborder les enjeux et les solutions en matière de cohabitation. • Faire connaître la contribution socio-économique de l'agriculture au développement des régions. | Mise en place d'initiatives permettant une meilleure compréhension des attentes en matière de cohabitation. |
| 2. Promouvoir les pratiques et les technologies favorisant la réduction des odeurs. | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la recherche dans les domaines de l'épandage et du traitement collectif des lisiers et des fumiers. • Inciter à l'adoption d'autres pratiques favorisant la cohabitation (ex. : équipements ou aménagements permettant la réduction des odeurs lors de l'entreposage et de l'épandage). | Réalisation d'au moins un projet de recherche. Soutien financier pour l'adoption de pratiques. |
| 3. Mettre en place une stratégie de communication visant le grand public et ayant pour objet de vulgariser certains aspects de l'agriculture et de faire connaître les bons coups des entreprises agricoles en matière d'agroenvironnement. | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les initiatives locales et régionales visant à mettre en évidence les réalisations des entreprises agricoles sur le plan agroenvironnemental. • Concevoir des outils d'information visant à faire connaître au grand public les réalités de l'agriculture et les efforts en agroenvironnement. • Accroître la présence du secteur agricole à l'occasion d'événements régionaux. | Stratégies de communication mises en place. |

ANNEXE

Le *Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010* bénéficie d'un budget prévisionnel du gouvernement du Québec de quelque 6,9 M\$ pour les trois prochaines années. Les rectifications nécessaires seront apportées à l'actuel plan d'investissement en agroenvironnement du gouvernement — qui alloue 239 M\$ pour l'accompagnement des exploitations agricoles pour la période 2004-2009 — de manière à y intégrer les objectifs du nouveau plan d'action.

Des subventions atteignant 6,9 M\$ seront versées par le MAPAQ pour la réalisation des projets. Le programme Prime-Vert sera largement mis à contribution pour le financement de ces initiatives. Celles-ci viendront ainsi bonifier la Stratégie agroenvironnementale du Ministère.

Des investissements importants de la part des productrices et producteurs agricoles dans la réalisation des projets s'ajoutent à la contribution gouvernementale. Ces investissements sont estimés à 3,1 M\$.

Les sommes que l'ensemble des acteurs prévoit investir dans chacun des enjeux du Plan d'action se répartissent comme suit :

| ENJEUX | GOVERNEMENT DU QUÉBEC (millions \$) | PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES (millions \$) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Qualité de l'eau et biodiversité | 4,0 | 1,1 |
| Réduction et rationalisation de l'usage des pesticides | 1,6 | 0,7 |
| Changements climatiques et efficacité énergétique | * | * |
| Cohabitation harmonieuse et valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs | 1,3 | 1,3 |
| TOTAL : | 6,9 | 3,1 |

* Le financement requis pour mettre en œuvre les actions rattachées à cet enjeu sera annoncé ultérieurement en lien avec le Plan d'action 2006-2012 : *Le Québec et les changements climatiques*.

Au total, l'investissement des productrices et producteurs agricoles et du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre du *Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse* atteindra quelque 10 M\$ pour les trois prochaines années.